

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association des Résidents des Pléiades ARP  
du 6 juin 2014 à la cabane des Motalles à Lally

---

Le président M. Yves Membrez, ouvre l'assemblée à 19h35, en remerciant et saluant les personnes présentes Notre président nous rappelle le décès de M Chollet le 5 sept 2013 personne très présente au pied du sentier des Planètes qui avait un mot pour chacun avec son franc parlé. Un moment de silence est demandé

Merci à M. Bernard Degex Syndic de Blonay qui nous fait le plaisir d'être très souvent parmi nous.

Les membres sont au nombre de 54 et 20 excusés.

L'ordre du jour proposé est le suivant : et il est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 juin 2013
2. Rapport du caissier et de la commission de vérification des comptes pour l'année 2013
3. Rapport du comité sur l'activité 2013
4. Discussion des différents rapports
5. Election du comité
6. Election de la commission de vérification des comptes
7. Proposition du comité : Fixation de la cotisation 2015
8. Admission –Démission –Radiation
9. Propositions individuelles et divers:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 7 juin 2013

Le procès-verbal de l'Assemblée générale étant dorénavant à disposition sur le site, il peut être demandé sur papier, il n'est donc pas lu, mais approuvé avec remerciements à son auteur

2. Rapport du caissier et de la commission de vérification des comptes

Notre caissier M. Michel Duc nous présente les comptes. Au 31 décembre 2013, la fortune de l'association se monte à Fr. 18'224.63 avec un excédent de dépenses de Fr. 504. M. Duc nous signale que 85 membres ont payé leurs cotisations sur 105 cotisants.

Les comptes ne soulèvent aucune question, et suite au rapport des vérificateurs lu par Mme Patricia Bonjour, l'assemblée approuve ceux-ci à l'unanimité et avec nos remerciements, donne décharge au caissier pour son travail.

### 3. Rapport du comité sur l'activité 2013

#### M. Membrez

M. Membrez annonce que le comité s'est réuni à trois reprises durant cette année, en novembre 2013, mars et juin 2014.

En plus des questions relatives à l'organisation des fêtes de la St Jean et St Nicolas (affaires qui roulent sans problèmes grâce à la maestria des organisatrices ), au contenu de l'excellent bulletin géré, alimenté et mis en forme par Anne Laure Emmenegger et Denis Schneider, que l'on félicite et remercie, aux soubresauts de la FVAPRS dont nous parleras notre vice – présidente

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 notre commune est passée au système de la taxe au sac en instaurant un système commun avec sa voisine ST Légier, avant de passer sans doute à la taxe au poids.

A la demande de 8 membres de notre association nous avons tenté une médiation auprès de la commune et du GoldenPass au sujet du déneigement du Sentier des Planètes

L'activité de l'exercice 2014-2015 devrait être plus animée au point politique, avec la résurgence du projet de l'Espace Régional des Pléiades, qui tel l'hydre à plusieurs têtes renait dès qu'on lui en coupe une.

Le projet de la buvette de l'Aplau (dont Jean Clavel aurait expliqué que l'étymologie du nom se réfère au pli du terrain plus qu'aux chutes) devrait également revenir sur le tapis vert. Notre association suivra attentivement ce dossier

#### Mme Stegmann

Notre vice-présidente représente notre association lors de l'assemblée générale de la FVARS (Fédération Vaudoise Association des Résidents Secondaire) qui se tient une fois par année.

M. Degaudenzi, vice-président de l'association, représentant l'APRS Villars, est élu président pour succéder à M. Monnat qui a démissionné fin 2013 en raison de problèmes de santé.

M. Degaudenzi doit maintenant s'approprier le contenu des différents dossiers en suspens. Il a déjà participé à de nombreuses séances d'intérêts pour les propriétaires des résidences secondaires et nous informera au courant de l'année et lors de la prochaine AG.

#### ***Problèmes / préoccupations***

- les membres des associations sont âgés et la relève fait défaut
- difficile de constituer un comité, de trouver un successeur, etc...
- le nombre de membres sont en diminution
- le recrutement des jeunes à la suite de passage de génération ou de changements dans les résidences
- le manque d'intérêt pour les divers événements proposés par l'association
- peu ou pas d'avantages dans la station/commune pour les membres d'une telle association

#### ***Toujours en suspens***

- Taxes de séjours (en Valais surtout)
- Enquêtes sur l'occupation des résidences secondaires
- Éventuelle coopération à l'Alliance Résidences Secondaires Suisse
- Interdiction chauffages électriques / site Internet : **chocelectrique.ch**

La bataille sur le plan vaudois a connu un premier temps fort avec le retrait de l'alinéa concernant l'interdiction des chauffages électriques en octobre 2013.

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association des Résidents des Pléiades ARP  
du 6 juin 2014 à la cabane des Motalles à Lally

---

Toutefois, toute menace d'interdiction n'est pas écartée, loin s'en faut : une initiative parlementaire réclamant la réintroduction de ce fameux alinéa est lancée en février 2014. Leur Assemblée générale se tiendra à Gland le 5 juin 2014.

- Autorisations nouvelles constructions, demandes déposées avant la votation, dérogations, opposition Helvetia Nostra

Mme Dubois

Mme Dubois nous parle des 2 manifestations qui se déroulent durant l'année, de jolis moments de partage.

Mme Schneiter

Coordination des Pléiades

Comme chaque année il y a eu 2 séances de la coordination des pléiades le 13 nov. 2013 et le 21 mai 2014 la séance de l'automne sert principalement à mettre en place les divers projets relatif à la saison de ski et éventuellement réglé les problèmes de l'année écoulée, mais comme tout c'est bien passé la séance à été courte. Pour celle de mai, lors de notre tour de table, M. Morerod chef de produit à Goldenpass nous annoncé plusieurs activités, le brunch les dimanches de mai à octobre, des grillades tous les samedis soirs du début juillet à fin août, la nuit suisse de la randonnée le 12 juillet, la soirée des étoiles filantes le 9 août et bien sur les visites guidée gratuites d'Astropiéiades le samedi et dimanche j'ai des flyers à votre disposition.

M. Rossati responsable de la gare de Blonay, nous annonce la première des nouvelles automotrices pour Août 2015, que tous les quais et la gare des Pléiades seront refait pour cette arrivée, il nous annonce quelques chiffres que je vais vous livrer env. 1million de voyageurs sur la ligne Vevey Blonay les Pléiades réparti comme ceci : Vevey – Blonay 942'092

Blonay – Les Pléiades 112'458

Au Total en 2013 1'054'550

D'après ce même système, ils peuvent nous dire avoir transportés 68'923 voyageurs sur le tronçon Lally – Pléiades, dans les deux sens, 39'198 Voyageurs à l'arrivée aux Pléiades :

M. Vuadens du ski club est inquiet au niveau de la sécurité au bas du télébob et regrette qu'il ne soit pas ouvert plus tôt le dimanche.

M. Grundich nous annonce une très bonne saison de ski autant au niveau des écoles que pour les cours collectifs ou privé.

M. Cochard s'inquiète du nb toujours plus important de marcheur qui se rendent aux pléiades par le chemin des pives et qui débouchent sur les pistes de skis. Demande s'il n'y aurait pas une solution à trouver pour un chemin pédestre ou raquettes à aménager ?

M. Schneiter municipal nous avise que l'espace régional est en bonne voie, ils ont reçu un don important en principe il y aura un premier préavis pour présenter début juillet au conseil communal et un 2ème en octobre. Il a regretté que certains jours les pistes de fond cette année n'étaient pas toujours bien tracées. Ce qui a occasionné une discussion car la nouvelle loi empêche le rattrack de circuler une fois les pistes ouvertes. Il nous signale aussi que les bucherons de la commune ont refait le chemin pédestre qui monte aux pléiades derrière la gare de Lally dans la forêt et qu'ils vont s'occuper aussi du sentier de l'ermite qui est en mauvais état.

Le projet de réserve forestier Folly Mollard est en très bonne voie nous en avons parlé dans le bulletin.

Le Marché de Noël

A eu lieu le 15 décembre dans une très bonne ambiance et nous avons pu verser la somme de 300fr au transport bénévole de Blonay St Légier qui ont été très reconnaissant pour ce don.

Tournoi de Boule inter -société.

Nos deux volontaires désigner d'office Daisy et Etienne étant en voyage à cette date,, nous n'avons pas pu y participer. Il faut vraiment que nous trouvions de bonnes volontés si nous voulons y aller cette année, car moi je serais absente, et malheureusement pas en voyage. !

Astropléiades

Notre caissier et son épouse nous ont représenté l'association à l'Ag d'Astropléiades

Le comité est très satisfait des visites gratuites qui ont doublé par rapport à l'année 2012 et remercie la SD des St Légier qui prend en charge le cout et les 6 guides pour ces weekends de juillet et Août

Les objectifs pour 2014 sont principalement ceux annoncé précédemment en lien avec le Goldenpass, l'Ag c'est terminé par une conférence très intéressante au dire de nos membres présents sur ``les conditions pour la vie sur les Planètes`` du prof André Maeder

4. Discussion des différents rapports

Pas de discussions sur les différents rapports

5. Election du comité

En dérogation avec l'article 12 de nos statuts nous proposons d'élire une nouvelle membre au comité Mme Anne –laure Emmenegger qui de fait, fait déjà partie de l'équipe avec son rôle de rédactrice du bulletin.

En faisant cette entorse aux statuts on contribuera à rajeunir et féminiser un peu plus le comité et à penser à sa pérennité. Mme Emmenegger est élue à l'unanimité

Les autres membres du comité se représentent et sont élus par acclamations.

6. Election de la commission de vérification des comptes

Mme Patricia Bonjour est élue comme vérificatrice ainsi que M Gilbert Maillard

M Marc Emmenegger comme vérificateur suppléant.

7. Propositions du comité

A l'unanimité la cotisation reste à Fr 30.- par famille comprenant : parent et enfants mineurs ou à charge des parents.

8. Admission – Démission- Radiations

Nous sommes heureux d'accueillir 6 nouveaux membres :

M François Levaux et Laura Piselli, M et Mme Delacoste, M Oscar Roos et Mme Joëlle Dupraz de Lally et M et Mme Vuataz, M et Mme Egly, M et Mme Decosterd d'Ondallaz

9. Proposition individuelles

- M Berings nous parle de la buvette en l'Aplayau avec l'appuis d'un power point je vous joindrais son texte en fin de PV
- M Degex nous salue de la part de l'exécutif blonaysan en nous remerciant de l'invitation à chaque assemblée, ce qui leur permet de voir que les hauts de la commune sont très actifs.  
Il espère que la nouvelle gestion des déchets ne pose pas trop de problèmes chez nous tout en signalant qu'en cette première moitié d'année les gens sont "sages"  
M Degex félicite le président pour son entorse au statut ce qui n'est pas le cas de tout le monde, en référence à la loi sur le territoire qui est mise en place avec des contradictions notoires"  
En juillet une nouvelle loi sur l'énergie a été mise en place avec des contraintes supplémentaires  
Espace Régional des Pléiades est cofinancé par les 10 communes de la région et un don d'un demi-million d'un particulier permettrait un début des travaux printemps 2015.  
Pour le courrier du Sentier des planètes il se trouve sur la pile des chemins à déneiger.  
M Degex nous félicite pour notre dynamisme et nous souhaite un bon été.

Plusieurs personnes interviennent au sujet de la buvette en l'Aplayau et notre Président ne voulant pas polémiquer sur ce projet trop longuement, n'ayant pas reçu de propositions à l'avance sauf M Berings, il clos l'assemblée à 20h45

Nous nous attardons à la cabane pour une raclette bien appréciée. Merci aux racleurs.

La Secrétaire :



Intervention de M Berings

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Le 22 novembre 2013, le Tribunal Fédéral (TF) déclarait notre recours contre "l'autorisation d'aménagement d'une buvette d'été" à La Brûlée irrecevable. Que signifie cet arrêt qui est tombé près de 5 ans après la mise à l'enquête du projet par Pléiades Sud et Messieurs Mathieu et Tony-Raymond Balsiger?

L'arrêt du Tribunal cantonal contre lequel nous recourions annulait "la décision de la Municipalité" de Blonay et lui renvoyait "le dossier pour nouvelle décision". C'est pourquoi il était prématuré aux yeux du TF de recourir devant lui. Nous aurions dû attendre une nouvelle décision de la Municipalité, au risque de voir les travaux avancer pendant la régularisation du dossier.

Cet arrêt est extrêmement décevant au vu des efforts déployés par les habitants de Lally et les

associations. Mais il contient tout de même un élément important sur lequel nous nous sommes appuyés. En effet, le TF affirme, je le cite, qu'il "appartient à la Municipalité de régler les questions préjudicielles relatives à l'équipement avant d'accorder le permis de construire" (fin de citation).

Une autorisation de construire ne peut être délivrée par la Municipalité que si les raccordements aux réseaux d'eaux de la parcelle sont inscrits au registre foncier (RF). La Municipalité doit d'ailleurs également s'assurer selon le TF que "la servitude de passage" qui permet d'accéder à La Brûlée ne soit "pas aggravée de manière inadmissible". "L'accès à la buvette" et le "nombre de places de stationnement" constituent en effet des caractéristiques de l'équipement nécessaire au regard de l'article 19 de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT).

Fort de ces éléments, votre serviteur a rencontré le jeudi 3 avril 2014 MM Degex et Cachin, respectivement Syndic et chef du Service de l'Urbanisme et des Travaux (SUT) de Blonay. J'avais appris que le SUT s'apprêtait à remettre à l'enquête le projet adapté selon les souhaits du Service cantonal du Développement Territorial (SDT).

En entendant les extraits de l'arrêt du TF, M. Degex a accepté de vérifier si la Municipalité pouvait considérer la parcelle comme équipée alors que les raccordements d'eaux ne bénéficiaient pas d'un titre juridique. Il semblait légitime d'épargner à tous, commune de Blonay, recourants et Pléiades Sud, une deuxième procédure longue et coûteuse. La Municipalité aurait engagé ce faisant sa responsabilité.

Je relève avec satisfaction que Monsieur Degex a donné une suite favorable à cette visite. En effet, le 9 mai dernier, Pléiades Sud déposait devant le Tribunal d'arrondissement de Vevey une requête de conciliation ayant pour objectif d'obtenir l'inscription au registre foncier des servitudes de passage des canalisations d'égout et d'eau claire.

Lors du Conseil communal du 29 avril, le président du Conseil a donné lecture d'une lettre qui lui avait été adressée par certains des recourants. Cette lettre faisait écho à une remarque de la Commission de gestion dans son rapport 2014 sur le SUT. La CoGest s'y étonnait du fait que la Municipalité semblait investir plus d'énergie à défendre les intérêts des constructeurs que ceux du simple citoyen blonaysan.

Monsieur le Conseiller Jean-Marc Nicolet a soumis deux questions à ce sujet au Conseil communal du 29 avril. La municipalité y a répondu dans une communication soumise au Conseil communal le 27 mai dernier. Elle affirme qu'elle va tenter de réunir les parties afin d'envisager un compromis acceptable pour les uns et les autres en ce qui concerne les places de parc. Nous nous réjouissons de négocier l'ensemble des points litigieux sous l'égide de la Municipalité.

La question formelle, procédurale, de l'inscription au registre foncier devrait donc amener Pléiades Sud à négocier. En effet, l'inscription d'une servitude à charge réduit la valeur de la parcelle concernée (la nôtre), et augmente - fortement dans ce cas - la valeur de la parcelle bénéficiaire. Il est normal que Pléiades Sud propose une contrepartie. Mais ce n'est pas le cas: à ce stade - embryonnaire - de la procédure de conciliation, Pléiades Sud exige le passage nécessaire, sans contrepartie.

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association des Résidents des Pléiades ARP  
du 6 juin 2014 à la cabane des Motalles à Lally

---

Mais quelle contrepartie pourrions-nous souhaiter? Nous sommes nombreux dans cette salle, à Lally et ailleurs, à voir d'un œil bienveillant une véritable buvette d'été aménagée dans les locaux d'un alpage en exploitation. On y servirait le fromage des vaches laitières qui paîtraient dans le pâturage avoisinant, et un verre de vin d'un vigneron du village. Pléiades Sud est-elle prête à ramener son projet à une dimension raisonnable? Un projet qui préserverait la qualité du site, qui garderait son caractère agricole à la ferme, qui éviterait les problèmes de circulation. Un projet qui bannirait les nuisances de bruits, d'odeurs et de parking?

Seul l'avenir nous le dira. Je vous remercie.

Vincent Beringhs

+4121/983 10 35

+4178/621 69 27

Sentier des Pléiades 6

CH1807 Blonay